

## MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Aurore RAOUX comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame Aurore RAOUX procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 24 présents, 4 procurations, 1 absent. Cela donne 21 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblés pour construire l'avenir».

Monsieur SPERTA arrive à 18 h 10 après le vote du Procès Verbal du 12 décembre 2008, Monsieur Philippe CAIZERGUES arrive à la question 2009/001, Monsieur Mas TOURE arrive à la question 2009/002.

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Pierre SPERTA, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Valérie GUIOT, Laurence CHABERT, Philippe LIOZON, Mas TOURE, Aurore RAOUX, Angélique POLI, Kader SARI, Aurélie GRACH, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Martial ALVAREZ, Ghislaine GUARRACINO, Sonia GRACH.

Procuration : Régis SCHROETTER pour Annie STAMATIOU, Randal TARIKET pour Mas TOURE, Céline CORRAO pour Aurélie GRACH, Céline SALIBA pour Philippe CAIZERGUES.

Absente : Sophie MICHEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la 1ère séance du Conseil Municipal de l'année 2009.

Puis, Monsieur le Maire donne lecture du Procès Verbal du 12 décembre 2008, il est accepté l'unanimité.

Par la suite, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

## **DECISIONS**

2008/083	13-nov	Souscription d'un contrat d'abonnement à une boîte postale pour les élections prud'homales
2008/084	18-nov	Signature d'une convention d'attribution de subvention par l'ACSE pour l'Equipe Opérationnelle
2008/085	19-nov	Signature de renouvellement de bail administratif avec la Poste pour une période de 9 ans
2008/086	-	Annulé
2008/087	19-nov	Signature d'une convention d'occupation précaire au profit de M. Bras-Martins pour une durée de 2 ans
2008/088	5-déc	Signature d'une convention d'objectifs d'Ateliers Santé Ville pour l'élaboration d'un plan local en santé publique
2008/089	11-déc	Signature d'un contrat d'abonnement avec la Société ELIS PROVENCE
2008/090	15-déc	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la médiathèque intercommunale
2008/091	16-déc	Renouvellement de la convention Eco Pass avec Air Liquide
2008/092	19-déc	Signature d'une convention concernant la fabrication et la distribution de repas par le service restauration pour l'association « les Mouettes »
2008/093	22-déc	Réalisation d'un prêt financement collectivité locale de 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une ou des opérations d'investissement prévue(s) au budget 2008
2008/094	22-déc	Fabrication et livraison de repas pour le multi accueil « les petits poussins »
2008/095	23-déc	Signature d'une convention de prestation de service « aide à l'archivage » avec le CDG 13 pour la mise à disposition d'une archiviste diplômée auprès de la commune
2009/001	05-jan	Signature d'un contrat d'abonnement à une boîte postale
2009/002	06-jan	Signature d'une convention d'occupation de salle pour l'association AAPE

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal une délibération intitulée « modification tarif marché hebdomadaire du mercredi ». Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- 2009/001** Nomination d'un nouveau délégué communautaire suite à la démission de Kader SARI
- 2009/002** **Avis sur enquête publique** :  
Demande d'extension de capacité de production formulée par la Société ASCOMETAL
- 2009/003** **Avis sur enquête publique** :  
Construction de nouvelles cales d'accostage pour la traversée du Grand Rhône au niveau de Barcarin

## **FINANCES**

- 2009/004** Débat d'Orientation Budgétaire
- 2009/005** Paiement par carte bancaire service ville et Port de Plaisance
- 2009/006** Additif aux tarifs communaux 2009
- 2009/007** Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés au SAN – OUEST PROVENCE

### **ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR**

- 2009/008** Modification tarif marché hebdomadaire du mercredi

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2009/ 001- Nomination d'un nouveau délégué communautaire**

Monsieur SARI Abdelkader a été désigné délégué suppléant au sein du SAN-OUEST PROVENCE lors de la délibération 2008/015 en date du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Suite à sa démission, pour raison personnelle, par lettre adressée à Monsieur le président du SAN-Ouest Provence et à Monsieur le Maire le 12 février dernier, il convient d'élire un autre membre au sein de cet organisme, conformément à l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste « Port-St-Louis pour tous » propose Monsieur Christophe GARCIA

La liste « Rassemblés pour construire l'avenir » propose Monsieur Martial ALVAREZ.

Après un vote de 19 voix en faveur de Monsieur Christophe Garcia et 7 voix en faveur de Monsieur Martial ALVAREZ, Monsieur Christophe GARCIA est désigné délégué suppléant en remplacement de Monsieur Abdelkader SARI.

### **2009/002 – Avis sur enquête publique**

#### **Demande d'extension de capacité de production formulée par la Société Ascométal**

La Société ASCOMETAL sollicite l'autorisation d'extension de capacité de production. Ce projet, décidé en 2007, intervient dans le cadre d'un objectif de réorganisation structurelle de la société. Il vise à mieux utiliser les capacités industrielles du site et à donner à ASCOMETAL des outils de production compétitifs sur le plan des coûts et de la qualité des produits.

D'après le dossier de demande d'autorisation, les impacts sont les suivants :

- 1/ Une augmentation de la consommation d'eau, via le réseau du GPMM. Elle sera utilisée pour les besoins du process et du refroidissement des matières.
- 2/ Réduction des flux spécifiques d'émissions en ce qui concerne la majorité des substances.
- 3/ Réduction des poussières d'environ 55% grâce à un plan d'action visant à réduire les productions diffuses de poussières de l'aciérie.
- 4/ Augmentation du trafic PL (60% ce qui représente environ 140 camions jour) et VL (20% ce qui représente environ 210A/R par jour).
- 5/ Création d'une centaine d'emplois

Mademoiselle Ghislaine GUARRACINO intervient et donne lecture de ce qui suit :

« concernant l'extension de la capacité de production de la Société Ascométal, nous sommes inquiets à deux niveaux :

- inquiets au sujet de l'augmentation des émissions de substances nocives et des poussières que cela va engendrer. Même si nous pouvons féliciter la Société Ascométal, pour sa volonté de les réduire de moitié, celles-ci viendront s'ajouter à celles déjà produites et que notre population subit au quotidien.
- Inquiets également, quant à l'augmentation du trafic routier que les 140 poids lourds supplémentaires vont représenter. nous regrettons et sommes surpris qu'il n'ait pas été envisagé la possibilité de privilégier le trafic ferroviaire au trafic routier afin de « soulager » la Départementale 268.

Mais ce projet permettra également la création d'emplois et le développement économique, c'est pour cela que nous voterons pour cette délibération en vous demandant d'être vigilant sur les 2 points que nous venons de soulever».

Monsieur le Maire précise qu'effectivement Melle GUARRACINO a bien fait de rappeler qu'un certain nombre de nos concitoyens rencontrent des difficultés sur cette route 268.

Les travaux effectués par le Conseil Général au Mas des Bannes vont bientôt se terminer pour desservir IKEA.

Il informe que lors du conseil de développement du G. P. M. M. le Directeur a indiqué qu'avant 2013, la route 268 sera aménagée en 2 fois deux voies. Monsieur le Maire va également demander au Port également que le carrefour du relais, plus connu par rapport au restaurant qui s'y trouve et qui dessert Ascometal, soit aménagé, car la multiplication des poids lourds va augmenter la dangerosité de cette route pour l'ensemble des usagers et des populations. Monsieur le Maire insistera pour que ces installations soient mises en place le plus rapidement possible.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de considérer l'ampleur du projet et son impact sur l'économie de la zone, de considérer les efforts considérables réalisés par ASCOMETAL pour limiter et même réduire pour certaines d'entre elles les émissions dans l'atmosphère, d'émettre un avis favorable au projet d'extension de la société ASCOMETAL sous réserve que l'entreprise ASCOMETAL mette en place une commission qui intègre des salariés, des citoyens et la ville, que le groupe ASCOMETAL à partir de ces éléments organise des temps d'information et de concertation dans les communes concernées par son développement.

### **2009/003 – Avis sur enquête publique**

### **Construction de nouvelles cales d'accostage pour la traversée du Grand Rhône au niveau de Barcarin**

Le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône demande l'autorisation de construire de nouvelles cales d'accostage sur le site du bac actuel car les ouvrages existants sont en très mauvais état. Le projet consiste en la construction de 2 pontons flottants (un sur chaque rive) reliés aux berges par 2 passerelles d'accès métalliques situées à environ 50 mètres en aval du bac actuel.

Pour cette réalisation, le lit majeur du fleuve doit être dragué, des terres pleins et des accès routiers doivent être construits.

La construction de ces nouveaux ouvrages s'inscrit dans un contexte de sécurisation des équipements publics à coût modéré. En effet, la réhabilitation des ouvrages existants aurait été plus coûteuse et aurait entraîné l'interruption des traversées pendant une longue période.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par le SMTDR en vue de construire ces nouveaux ouvrages, sous réserve du respect du milieu naturel environnant. Les ouvrages actuels devront être démontés de façon à ce que le site reprenne son aspect initial.

Monsieur Caizergues tient à souligner que l'on demande l'avis favorable du Conseil Municipal pour la création de nouvelles cales d'accostage pour le bac de Barcarin.

Il lui semble important d'affirmer le droit des riverains de Salins et de Port-St-Louis d'être en capacité d'effectuer leur déplacement de la vie courante au même titre que les habitants des Bouches du Rhône et que son groupe et lui-même se sont déclarés, sans ambiguïté ni faux semblant, depuis longtemps pour la réalisation du franchissement du Rhône par un pont de desserte locale.

Le Conseil Général vient de confirmer sa volonté de réaliser un pont et sa livraison devrait se faire aux alentours de 2015, il prévoit la réalisation d'un nouveau bac en 2010 pour permettre d'assurer la liaison temporaire et pour cela il serait nécessaire de construire de nouvelles cales d'accostage. En plus du coût supplémentaire que cela va générer puisque le coût du nouveau bac est suffisamment important, ce coût supplémentaire pour 6 ans d'utilisation surprend Monsieur Caizergues et son groupe et ils sont encore plus surpris par le résultat des études obligatoires et des analyses menées, lorsqu'on modifie le lit du Rhône, sur les possibilités de perturbations du milieu aqueux et les conséquences qu'il pourrait y avoir en aval.

Il se souvient en 2007 de l'inquiétude de la population lorsqu'on avait fait part de la pollution du Rhône due au PCB et des analyses avaient été effectuées sur les habitants volontaires de la commune pour savoir si ces possibilités de contamination du Rhône avaient pu s'étendre et donc impliquer des populations locales.

Les résultats des analyses menées pour l'affouillement des berges pour créer ces nouvelles cales d'accostage surprennent l'opposition par la minimisation du taux de pollution par le PCB et les taux sont tellement absurdes que l'on peut se poser des questions et si à l'époque cette pollution existait vraiment.

Aujourd'hui nous sommes confrontés au risque que de nouvelles perturbations du lit du Rhône pourraient, si les 1ere analyses étaient les bonnes, provoquer de nouvelles pollutions graves pour les populations, les pêcheurs et l'environnement en général ou alors les analyses qui viennent d'être menées sont les bonnes et à ce moment là, la population pourrait avoir moins d'inquiétude.

Donc à ce jour Monsieur Caizergues et son groupe ne prendront pas de position et s'abstiendront. Ils laissent l'entière responsabilité à la municipalité sur les éventuelles conséquences que cela pourrait entraîner sur la population et l'environnement. Ils maintiennent qu'ils sont favorables à un pont de desserte locale.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Caizergues de son intervention. Chacun a noté la nécessité d'avoir un franchissement du Rhône qui soit d'actualité, à double titre le Conseil Général depuis plus de 10 ans souhaite construire un pont en lieu et place du bac mais est confronté à la volonté de certains lobbies européens qui sont contre un pont de desserte locale car ils veulent éviter de voir transiter trop de véhicules en Camargue, il faut savoir que le trafic routier de camions en Camargue est interdit hormis pour les dessertes locales (riziculture et différents secteurs économiques installés sur ce territoire).

Effectivement pour la pollution au PCB la population a été mise à contribution et des prélèvements sanguins ont été effectués. Cette pollution est ressurgie sur certains poissons à certains lieux du Rhône.

Monsieur le Maire prend acte des analyses faites par les sédiments dans le lit à l'endroit où il va y avoir les travaux, ces analyses ont été effectuées par les services de l'état et il tient à rappeler que fort heureusement les concitoyens n'ont pas mangé les sédiments mais certains poissons Ceci étant, il comprend les propos qui sont ceux de l'opposition, il précise qu'en ce qui concerne le bac utilisé aujourd'hui celui-ci sera revendu à des secteurs qui utilisent des bacs, cet investissement sera donc amortissable pour la collectivité.

Si l'on veut qu'un pont soit construit, il faut aussi pouvoir transporter les populations dans des bacs qui répondent aux normes actuelles, puisque le bac utilisé aujourd'hui a une vingtaine d'années. Ce nouveau bac aura une nouvelle forme et de nouvelles pannes d'accostage sont donc nécessaires. Elles libéreront l'espace que l'on connaît aujourd'hui où le nouveau pont sera construit.

Monsieur le Maire prend donc acte de la position du groupe.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 abstentions pour « Rassemblés pour construire l'avenir » la demande d'autorisation déposée par le SMTDR en vue de construire ces nouveaux ouvrages, sous réserve du respect du milieu naturel environnant. Les ouvrages actuels devront être démontés de façon à ce que le site reprenne son aspect initial.

## **FINANCES**

### **2009/004 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Madame Georgette TAFFIGNON donne lecture du rapport présentant les orientations pour 2009 de la politique municipale :

« Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (D. O. B.) pour lequel le Conseil Municipal ne fait que prendre acte (le conseil ne procède pas au vote) a pour principal objectif l'appréciation des marges de manœuvre de la collectivité.

Sans entrer dans le détail du document qui vous a été transmis, je voudrais centrer mon propos sur le contexte économique et financier à partir duquel nous pourrions dégager des axes d'action pour l'exercice à venir et préparer le Budget 2009 qui sera soumis au débat et vote du Conseil Municipal du 27 mars prochain.

#### **1. UN CONTEXTE ECONOMIQUE TRES DEFAVORABLE**

L'économie mondiale s'engage dans une récession majeure face à la crise la plus grave sur les marchés financiers depuis les années 30. Les établissements financiers ne se font plus confiance, ce qui a pour effet de créer une crise de liquidité pour l'ensemble des acteurs économiques.

Si les gains faits précédemment ont été exclusivement redistribués à quelques bénéficiaires (actionnaires, banques d'affaires, bonus des PDG...) les pertes engendrées par ce système incontrôlable vont quant à elles être mutualisées.

Si les pouvoirs publics, et notamment la présidence française, semblent aujourd'hui découvrir les bienfaits d'une certaine forme de régulation de l'Etat, ce mouvement se conjugue à un raisonnement totalement inversé à l'égard du monde local.

## **2 – LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

En effet, l'Etat ne cesse de se désengager à l'échelon local. Les fermetures de services publics s'accroissent de jour en jour. Depuis bientôt deux ans, l'Etat n'a pas cessé d'annoncer des suppressions de postes et de services. On peut citer les suppressions de postes dans l'éducation nationale, les fermetures de tribunaux, de trésorerie, de casernes ou d'hôpitaux.

Pourtant, la population reste en demande de services publics de proximité et de ce fait les collectivités locales font face à une demande accrue de ces services publics devant une offre de l'Etat qui se raréfie.

Les collectivités locales ne voient pas leurs moyens augmenter, bien au contraire. Les ressources dynamiques de fiscalité sont de plus en plus souvent remplacées par des dotations d'Etat qui sont figées et se réduisant d'année en année.

Des transferts de compétences sont réalisés par l'Etat sans que les collectivités perçoivent les ressources nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Dans ces conditions, l'exercice des missions d'une Commune sont de plus en plus difficiles. L'Etat leur demande de faire de plus en plus, et leur donne de moins en moins.

De plus, les perpétuels projets de réforme de la fiscalité locale font peser sur les collectivités des menaces fortes pour l'avenir.

## **3 - LES CONSEQUENCES LOCALES DE LA CRISE :**

La crise financière, désormais économique, n'est pas sans conséquence sur notre économie locale.

Sur le territoire du SAN, des entreprises sont d'ores et déjà touchées.

Arcelor Mittal Méditerranée, premier employeur du territoire du Syndicat, avait annoncé l'arrêt temporaire du haut fourneau n°2. Il a été évalué par les services du SAN que, dans l'hypothèse d'une réduction durable de l'activité de 50% d'Arcelor Mittal Méditerranée et par voie de conséquence de ses entreprises de sous-traitance, la perte de produit de taxe professionnelle pourrait être de 20 millions d'Euros dès 2011, soit 12% des recettes du SAN.

De plus, la remise en marche d'un haut fourneau nécessite plusieurs semaines et le coût est important. Enfin, le haut fourneau n° 2 devait être rénové en 2009, investissement qui ne se fera donc pas.

S'ajoutent également les difficultés rencontrées par Lyondell (mousses de polyuréthanes) ou encore (Arkéma).

Ces événements à l'échelle du Syndicat d'Agglomération Nouvelle impactent toutes les communes membres, par le biais des reversements faits aux communes.

De plus, le SAN Ouest Provence a d'ores et déjà de grandes difficultés financières. Le Débat d'Orientation Budgétaire du SAN ainsi que l'adoption du Budget 2009 l'ont annoncé clairement : « l'exercice 2009 s'avère donc une nouvelle fois extrêmement difficile ».

Enfin, la crise perdurant, d'autres entreprises pourraient être touchées, tant sur le territoire du SAN que sur la commune de Port-St-Louis du Rhône.

#### **4 – LA SITUATION FINANCIERE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE**

##### **a – Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 10,79% entre 2001 et 2007, soit une baisse moyenne de 1,89% par an (12 664 000 € en 2001 contre 11 297 000 € en 2007). Depuis l'adhésion au SAN en 2003, les recettes de fonctionnement de la Ville ont diminué de 4,57%, alors que celles de la moyenne d'ensemble des 6 communes du SAN ont progressé de 7,75%.

##### **LES RECETTES FISCALES :**

En 2002, les impôts locaux représentaient 41,88% des recettes de fonctionnement, alors qu'en 2003, après l'adhésion au SAN, ce pourcentage n'était plus que de 31,84% (transfert de la taxe professionnelle). Le produit des impôts locaux est ainsi passé de 5 189 000 € en 2002 à 3 769 000 € en 2003.

En moyenne, les produits par habitant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sont inférieurs aux données des 6 communes membres du SAN entre 2003 et 2007 (-0,55% pour la TH et -8,43% pour la Taxe Foncière sur le Bâti).

L'adhésion de Port Saint Louis du Rhône au SAN a eu pour principale conséquence la perte par la commune de la taxe professionnelle. Une compensation (attribution de garantie au sein de la dotation de coopération) est versée par le SAN, et a pour base notamment le produit de la taxe professionnelle avant l'adhésion de la Ville au SAN, soit le produit de 2002. A cette dotation de garantie s'ajoute une dotation de péréquation calculée en fonction du nombre de logements sociaux, du nombre d'élèves et de l'importance du potentiel fiscal.

C'est ainsi que la dotation de coopération globalisée a été de 1 009 096 € en 2003. En 2009, elle s'éève à 1 265 765 €.

##### **AUTRES RECETTES :**

Avant son adhésion au SAN, Port Saint Louis du Rhône était éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (198 046 € en 2003) et à la Dotation Nationale de Péréquation (210 062 € en 2003). Les modalités de calcul du potentiel fiscal taxe Professionnelle et donc des dotations de péréquation et / ou de solidarité ne permettent plus à la commune de bénéficier de ces dotations qui correspondent à une perte annuelle de 408 108 €.

En matière de dotations de l'état, la Dotation Globale de Fonctionnement était en 2007 de 3 014 000 €, elle est notifiée à un montant de 2 920 059 € pour 2009.

##### **b – les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3.84% entre 2001 et 2007, soit une baisse annuelle moyenne de 0.65%.

A l'intérieur de ces dépenses, les charges de personnel augmentent de 4.9% entre 2001 et 2007. Cette hausse reste mesurée au regard des contraintes qui pèsent sur ce type de charges (revalorisations du point d'indice, GVT, refonte du régime des catégories C ...). L'intégration de la commune dans le SAN explique les baisses de 2003 et 2004, années qui permettent de lisser la hausse constatée sur les années suivantes (+12.7 % entre 2003 et 2007).

Enfin, les charges financières sont d'un niveau très bas, et ce dès 2001. En 2007 la tendance se confirme, celles-ci ne représentent que 0.43% des dépenses de fonctionnement.

Si l'entrée dans le SAN a permis à Port Saint Louis du Rhône de générer des économies de gestion entre 2003 et 2004, ce mouvement s'inverse à compter de 2005. En effet, les dépenses de fonctionnement augmentant à nouveau à compter de cet exercice.

Ce mouvement de hausse des charges dès 2005 est à mettre en perspective avec l'évolution des recettes de fonctionnement. Celles-ci évoluent au même moment à la baisse, l'effet d'aubaine de l'entrée dans le SAN ayant disparu à compter de 2005.

Dès l'exercice 2005, la Ville de Port Saint Louis du Rhône se trouve victime d'une « effet de ciseau », les recettes diminuant bien plus que les dépenses.

Cet « effet de ciseau » se retrouve dans l'analyse des épargnes.

Les ressources de fonctionnement disponibles pour investir ont fortement diminué depuis 2005, en lien direct avec la baisse des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement est d'un niveau beaucoup trop faible, et ne permet pas de dégager suffisamment de ressources pour financer la section d'investissement.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Tout d'abord au niveau des recettes d'investissement : ce poste a diminué de moitié entre 2004 et 2007, et de près de 70% entre 2001 et 2007.

La Ville avait apparemment fait le choix de ne pas ou peu recourir à l'emprunt à compter de 2003. Pourtant, le niveau d'endettement de la commune est relativement faible.

En effet, la capacité de désendettement est proche voir même inférieure à 2 ans tout au long de la période 2001-2007. La capacité de désendettement des communes de même strate s'établissait en 2007 à plus de 6 ans, sachant que cet indicateur est considéré comme élevé quand il est supérieur à 15 ans.

On ne peut que s'interroger sur le choix qui a été fait de ne pas recourir à l'emprunt, d'autant plus que la période allant de fin 2003 à début 2007 a été caractérisée par les taux d'emprunts les plus bas jamais connus. Il a été plus que dommageable pour Port Saint Louis du Rhône qu'un endettement maîtrisé et raisonnable n'ait pas eu lieu au cours de cette période.

De plus, la faiblesse du résultat de la section de fonctionnement ne permettait pas à la commune de négliger des recettes d'emprunts.

## **QUELQUES ELEMENTS DE PROSPECTIVE POUR L'EXECICE 2009 :**

### **LA PROBLEMATIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes et dépenses de fonctionnement, qui ont amené la commune à connaître un « effet de ciseau », seront les problématiques majeures de l'exercice 2009.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Le principal poste de dépenses en fonctionnement est celui des frais de personnel. Mais ce poste est difficilement maîtrisable, notamment en raison des mesures nationales sur lesquelles la commune n'a aucune emprise (GVT, revalorisation du point d'indice, réformes diverses...).

Les achats et charges externes sont également d'un niveau comparable aux moyennes nationales, voir même inférieur (21.7% des dépenses de fonctionnement en 2007, contre une moyenne de la strate à 25.2%).

Les marges de manœuvre sur les dépenses de la section de fonctionnement sont donc relativement faibles, dans la mesure où beaucoup de dépenses sont contraintes. Une politique de suivi efficace et rigoureuse, tant au niveau des achats que du subventionnement, pour améliorer l'efficacité de la dépense, sera nécessaire. Mais ce suivi ne pourra pas permettre de diminuer les dépenses de fonctionnement de moitié.

Par conséquent, c'est au niveau des recettes de fonctionnement qu'il convient d'agir, afin de se prémunir contre « l'effet de ciseau » évoqué précédemment.

#### **Les recettes de fonctionnement :**

La principale difficulté financière de la commune se situe au niveau des recettes de fonctionnement, celles-ci ayant diminué de 10,79% entre 2001 et 2007.

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être évoquées, au regard des principaux postes de recettes :

#### **Les dotations de l'Etat :**

Les dotations n'ont pas vocation à augmenter fortement, en raison de la politique de restriction budgétaire mise en œuvre par l'Etat. En effet, l'évolution de l'enveloppe normée des dotations est désormais identique aux chiffres de l'inflation, et n'ira pas au delà.

La principale dotation perçue par Port Saint Louis du Rhône est la Dotation Globale de Fonctionnement.

Mais la commune n'a aucun moyen d'action sur cette dotation, comme d'ailleurs sur toutes les dotations d'Etat.

Les restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales ne permettent pas de dégager d'éventuelles marges de manœuvre sur ce poste de recette.

## Les reversements en provenance du SAN Ouest Provence :

Si nous ne pouvons pas à ce jour modifier les modalités de calculs des dotations que nous reverse le SAN en fonctionnement, en revanche, Port Saint Louis du Rhône pourra, dans un premier temps, solliciter les services du SAN afin qu'un maximum d'investissements soit réalisé sur le territoire communal. Cette démarche permettrait de ne pas alourdir les dépenses de la commune, tout en tirant le maximum de bénéfices de l'intercommunalité.

## **Les seules ressources sur lesquelles la commune à une emprise effective sont les ressources fiscales.**

### La fiscalité directe locale:

Ce poste regroupe les recettes de taxe d'habitation et de taxes foncières (foncier bâti et non bâti).

Sur cet aspect, il faut noter que le potentiel fiscal de la commune est le plus faible des communes du SAN Ouest Provence.

Mais si l'on considère le potentiel fiscal 3 taxes, c'est-à-dire limité aux seuls impôts ménages, les chiffres de Port Saint Louis du Rhône sont inférieurs de -17.11% par rapport aux chiffres de la moyenne de la strate démographique.

En revanche, l'effort fiscal 2007 de la commune est supérieur de 60.20% à celui de la moyenne nationale de référence de la strate démographique.

Ces deux données permettent de faire ressortir les conclusions suivantes : les perspectives de rendement des impositions communales sont faibles, et la pression fiscale est d'ores et déjà forte.

Mais cette forte pression fiscale touche une population à faible revenu.

Cette situation est liée à la composition de la population communale. En effet, le revenu moyen de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune (chiffres 2005) se caractérise par :

- un montant inférieur de -19.89% à celui de la moyenne départementale et inférieur de -23.16% à la moyenne nationale,
- un impôt moyen sur le revenu de 1 545 €, contre 2 62 € pour la moyenne nationale, consommant 7.17% du revenu des foyers imposés contre 10.48% au plan national

Par conséquent, il serait favorable aux habitants de la commune de travailler sur une politique efficace d'abattements ce qui a été entamé dès septembre 2008. Cela permettrait à la commune de conserver des recettes fiscales en ne faisant pas supporter la pression fiscale sur les revenus les plus faibles, et donc sur les populations les plus en difficulté.

Une politique d'abattement ciblée et efficace sera poursuivie afin de permettre à la commune d'augmenter ses taux de fiscalité directe locale, sans que la cotisation supportée par les ménages, particulièrement pour ceux à faible revenu, augmente.

En tout état de cause, seule une action sur la fiscalité directe locale peut, pour l'exercice 2009, permettre une amélioration des marges de manœuvre de la ville.

## **LA PROBLEMATIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est fortement dépendante des marges dégagées sur la section de fonctionnement.

Malgré tout, il conviendra de veiller à :

- être attentif à la nature des dépenses d'investissement inscrites au budget : en effet, la faiblesse de l'épargne dégagée en fonctionnement doit conduire la ville à préférer les projets d'investissements qui entraînent peu de dépenses de fonctionnement, et qui pourront faire l'objet d'un subventionnement.
- avoir recours à l'emprunt, dans un cadre raisonnable et maîtrisé.

=====

C'est dans ce contexte, ainsi que nous l'indiquons dans le document, contexte de plus en plus incertain pour les raisons invoquées, précédemment que la municipalité a décidé d'agir pour éviter au maximum de subir.

C'est pourquoi sera poursuivi en 2009 un effort tout particulier en matière de gestion sociale et éducative en direction de nos populations. :

- Dispositifs d'accompagnement pour aider les 16/25 ans à mieux entrer dans la vie active,
- Gratuité des activités péri scolaires, des études surveillées,
- Extension des classes de découvertes sur toutes les écoles de la ville,
- Mise en place d'un accueil pour les 3/6 ans le mercredi sur l'ensemble de la ville, accueil également gratuit,
- Pérennisation de la gratuité des transports pour les seniors, ainsi que les journées de solidarité pour les enfants.

En matière d'investissement la ville engagera une politique dynamique qui devra se poursuivre tout au long de la mandature.

Il conviendra de remettre à niveau l'ensemble des équipements publics, effectuer la mise en conformité des réseaux ainsi que la remise à niveau de la qualité des rues de la Ville et l'amélioration de l'éclairage public.

Parallèlement aux efforts des collectivités locales que sont le SAN Ouest Provence, le Conseil Général et la Région, la ville impulsera, dès lors que seront respectés les choix portés par la municipalité, les opérations immobilières visant à offrir à la population des logements de qualité et le moins onéreux possible.

Dans le domaine du développement économique prenant en compte l'ouverture de 2XL en juin 2010 et d'IKEA fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 avec la création de centaines d'emplois, l'agrandissement et la modernisation d'ASCOMETAL, sur la zone portuaire, la ville en ce qui la concerne a donné un accord pour la construction de six nouveaux silos à grains sur le Quai des Tellines.

En outre, la collectivité locale poursuit réflexion et action. afin d'accélérer l'implantation d'entreprises et de services sur la Zone d'Activités du Maleborge 2, et autour du port Navy Service et du Port Napoléon.

Dans le domaine du développement durable, outre diverses actions de sensibilisation en ce domaine, il faut noter :

- l'extension de la zone éolienne
- la mise aux normes de la déchetterie
- la construction de la Station d'épuration.
- le reboisement du Bois François
- la création de mini déchetteries (Port Propre sur les ports de pêche, plaisance et le port abri du Rhône).

Monsieur Martial ALVAREZ fait remarquer que :

« Bien évidemment nous prenons acte de vos propos et orientations pour la réalisation du budget de la ville 2009.

Cependant nous garderons un avis réservé jusqu'à la traduction concrète et chiffrée de vos propos lors du prochain vote du budget.

En revanche, je voudrais réagir sur 2 points :

Le premier c'est suite à la note de synthèse qui fait référence à l'audit réalisé par un cabinet d'étude.

Bon, autant le dire tout de suite les chiffres ne sont pas contestables et les conclusions tirées ne le sont pas moins. Mais je trouve qu'il est quand même regrettable d'avoir à payer si cher une étude qui ne fait que valider des éléments, des analyses et des observations fournis par la trésorerie générale des impôts et dont la ville est en possession.

Ce que l'on peut donc en retenir, c'est que l'ancienne équipe en place laisse à la ville un endettement quasi inexistant et qu'elle a géré les finances de la ville sans recourir ou peu à l'emprunt mais en mobilisant des partenariats et des subventions. Et tout cela en baissant la fiscalité.

Personnellement, je n'y ai pas participé mais bon, au vu du développement de la ville ces 20 dernières années, je suis obligé de reconnaître que d'un point de vue financier, et j'insiste d'un point de vue financier il est dur de véritablement remettre en cause leur gestion.

De votre côté vous précisez que :

Seule une action sur la fiscalité directe locale peut permettre une amélioration des marges de manœuvres de la ville.

Voilà donc ce qui m'amène au second point de ma réflexion, car quand l'on prend connaissance des orientations qui sont les vôtres pour 2009, hormis les quelques chantiers ou opérations immobilières menés par des privés ou d'autres collectivités, nous trouvons qu'il y a tout de même un manque d'ambition pour une ville qui se prépare à augmenter sa fiscalité. En effet, l'absence de véritable projet structurant, cumulée à l'absence ou l'omission volontaire, je ne sais pas, de projection sur les recettes fiscales futures de Distriport nous conduisent à vous mettre en garde à ne pas vous laisser submerger

par les dépenses de fonctionnement et à donner plus de sens à la réalisation d'investissement structurant attractif et impérieusement utile pour notre commune.

Comprenez-moi bien, nous ne disons pas que ce que vous allez faire n'est pas bien, nous disons que ce que vous allez faire n'est pas suffisant et que ça ne nécessite pas une pression fiscale plus forte.

Car contrairement à vous, nous sommes convaincus qu'une gestion rigoureuse des finances, cumulée à la recherche permanente de subventionnement et de partenariats, doublée d'une projection sur les recettes fiscales à venir de Distriport, permettraient de poursuivre la baisse engagée de la fiscalité, tout en donnant les marges de manœuvres nécessaires à la ville pour poursuivre son développement.

En clair pourquoi augmenter les impôts qui pèsent, comme vous le dites, sur les ménages St Louisiens à revenus modestes si la contre partie ne nous permet pas d'espérer plus fortement en l'avenir. »

Monsieur le Maire entend les propos de Monsieur Alvarez mais une nouvelle équipe qui arrive en gestion d'une commune demande à un cabinet d'expertise de procéder à un audit des finances de la commune.

Il a maintenant les éléments les plus probants pour construire le budget 2009 et préparer l'avenir.

Il faut préparer Port-St-Louis pour les 10 à 15 prochaines années sachant qu'actuellement il y a un contexte économique très difficile. Il rappelle qu'il y a eu la fermeture d'une Sté de transport qui a conduit plus de 100 familles à se trouver dans de grandes difficultés. Il y a une forme d'inertie de développement économique (Ikéa, Ascométal et d'autres). Il précise que dans la zone Distriport pour la préparation de 2XL il y a des investissements qui se font et qu'il doit y avoir de nouvelles conditions pour loger les Port-St-Louisiens et les populations à venir.

Monsieur le Maire indique : « pour la fiscalité locale il faut distinguer 2 choses : la section investissement et la section fonctionnement.

Notre municipalité a fait le choix de se tourner vers la solidarité et l'aide à la population. Un certain nombre d'actions n'existaient pas ou étaient payantes. Lorsqu'on a une population qui à 54 % ne paie pas d'impôt sur le revenu et qui à 60 % est exonérée partiellement ou totalement de la Taxe d'habitation c'est-à-dire des foyers qui vivent avec moins de 1000 euros par mois, la municipalité est bien obligée de pallier ces difficultés et d'apporter certaines facilités aux familles. De ce fait, ces dispositifs nouveaux et gratuits impactent sur la section de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement ne peuvent donc diminuer. La masse salariale, quant à elle, n'a pas explosé elle est maîtrisée ».

Monsieur le Maire précise qu'ils ont découvert que la population n'avait pas été informée de tout ce que la municipalité élue en mars 2008 a du payer comme dettes antérieures à leur gestion. Il en est ainsi pour la médecine du travail, un contentieux EDF, une facture avec Sogreah consultant, l'affaire Visconti, factures avec le Symadrem, le P.A.M, un contentieux avec un employé communal... soit un total de 572 900 euros cumulées que la ville doit payer.

« Pendant des années, alors que je siégeais dans l'opposition et que j'écoutais les discours sur « une situation financière de la commune florissante », personne n'a parlé de la perte de la compensation de la Taxe Professionnelle par l'état. L'état a versé en 2003, 1 459 482 euros et cette compensation est dégressive jusqu'en 2011, cette année entre 2008 et 2009 la ville a perdu donc 300 000 euros à cela s'ajoute la Dotation de Solidarité Rurale (128 795 Euros). Cette année pour la ville, il en résulte un manque à gagner de 1 000 000 d'euros. C'est le résultat de la gestion qualifiée de « bon père de

famille » et la ville est en situation très difficile, ce qui va conduire la municipalité à prendre la décision d'augmenter la fiscalité.

Port-St-Louis du Rhône a de l'avenir au travers des réunions de quartier, les élus ont ouvert un espace dialogue et la municipalité veut tisser un échange pour que Port-St-louis soit à l'image des autres villes du département ».

Lors du Conseil Municipal du 27 mars Monsieur le Maire et son groupe devront se prononcer sur des taux de fiscalité et il va demander aux services que les dépenses soient maîtrisées.

Après débat, le Conseil Municipal prend acte de la tenue des Orientations budgétaires 2009.

### **2009/005 - Paiement par carte bancaire services ville, Port de Plaisance**

Dans le cadre des services rendus par la Ville (cantine scolaire, tickets de transport, etc.) il paraît judicieux de proposer aux administrés toute forme de paiement, dont la carte bancaire pour s'acquitter des sommes dues.

Il en est de même pour le Port de Plaisance et particulièrement pour les passagers – parmi lesquels de nombreux étrangers « communautaires » - qui pourront ainsi régler leur droit de passage et leur séjour par carte bancaire, les autres modes de paiement restant toujours en vigueur.

Cette possibilité nouvelle allège d'autant le travail administratif des agents en charge des régies et sécurise les paiements. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mettre en œuvre le paiement par carte bancaire sur la Régie Unique de la Ville et au Port de Plaisance et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents connexes à cette opération.

### **2009/006 - Additif aux tarifs communaux 2009**

Les tarifs communaux 2009 ont été votés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2008.

Il apparaît que le tarif concernant les camions (camions d'outillage, etc.) n'avait pas été prévu – tout comme en 2008 –

Il s'agit donc d'ajouter ce tarif à l'ensemble des tarifs 2009 et d'appliquer une augmentation de 3,2% - étant entendu que le dernier tarif voté en 2007 était de 80,05€/jour – Le tarif proposé en 2009 est donc de 82.50€ .

Le Conseil Municipal approuve à 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 abstentions pour « Rassemblés pour construire l'avenir » cet additif aux tarifs communaux 2009, et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents connexes à cette opération.

### **2009/007 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du San-Ouest Provence**

En application de l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications d'inventaire sont traitées par délibérations concordantes de l'organe délibérant du SAN-OUEST PROVENCE et des Conseils municipaux des communes membres.

Il y a donc lieu de se prononcer ce jour sur les modifications d'inventaire telles qu'issues des délibérations suivantes : n° 823/08 du 17 décembre 2008, n° 11/09 du 30 janvier 2009. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mises à jour d'inventaire jointes en annexe.

### **2009/008 – Modification tarif marché hebdomadaire du mercredi**

Dans sa séance du 12 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé l'ensemble des tarifs communaux pour 2009.

Il s'avère que l'augmentation applicable au tarif du marché hebdomadaire du mercredi matin sur la Commune, n'avait pas pris en compte le fait que les travaux programmés ne seraient pas réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. Par conséquent, il nous paraît plus équitable de repousser l'augmentation prévue à la fin des travaux de mise aux normes électriques et d'hygiène du marché. Le tarif 2009 restera donc fixé à 1€ le mètre linéaire jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau tarif et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents connexes à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 19 h 00.